



TENNIS CLUB DE CRANS-PRÈS-CÉLIGNY

Chemin des Sports 3

CH-1299 Crans-près-Céligny

Etabli en 1983

Version du règlement au 01.01.2018

RÈGLEMENT

LES COURTS DE TENNIS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE CRANS-PRES-CELIGNY SONT RESERVES EXCLUSIVEMENT AUX MEMBRES ACTIFS DU TENNIS CLUB. TOUTE PERSONNE JOUANT SUR UN DES COURTS DOIT PLACER SA CARTE DE MEMBRE VALABLE POUR LA SAISON EN COURS AU TABLEAU D’AFFICHAGE SELON ART. 3 DU PRESENT REGLEMENT. LE COMITE DU TCC FAIT APPEL A L’ESPRIT SPORTIF DE TOUS SES MEMBRES POUR QU’ILS EN RESPECTENT L’APPLICATION, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE L’UTILISATION DES COURTS.

Art. 1 Horaire

L’utilisation des courts est autorisée de 7h à 22h.

Art. 2 Durée de jeu

La durée de jeu est d’une heure (60 minutes) pour les simples ou doubles, sous déduction de cinq minutes d’entretien selon art. 8 alinéa 1 du présent règlement.

Art. 3 Pièces de légitimation

La carte de membre actif du TCC pour la saison en cours avec photo doit être correctement placée sur le tableau d’affichage du clubhouse. L’inscription lisible sur la « liste des invités » ainsi que l’affichage de la carte « invité(s) » sur le tableau doivent impérativement être faits avant de se rendre sur le court.

Les pièces suivantes donnent droit à utiliser les courts :

- carte de membre actif du TCC pour la saison en cours avec photo
- récépissé ou carte spéciale pour joueur invité.

Les récépissés peuvent être obtenus auprès du personnel de la buvette ou d'une personne membre du comité présente au club en payant la contre-valeur prévue.

L'INSCRIPTION DOIT IMPERATIVEMENT ETRE NOTEE SUR LA LISTE PREVUE A CET EFFET AVANT DE SE RENDRE SUR LE COURT.

Art. 4 Tenue

Les joueurs doivent porter une tenue de tennis correcte (p.ex. : short et T-shirt « coupe tennis » pour les messieurs ; short, jupe, T-shirt ou robe de tennis pour les dames).

Il est strictement interdit de pénétrer sur les courts avec d'autres chaussures que celles de tennis.

Art. 5 Réservation des courts

Adultes

La réservation du court se fait à l'aide d'une pièce de légitimation décrite dans l'article 3 et placée sur le tableau prévu à cet effet.

Un joueur au moins doit être présent pour réserver un court. Il place sa carte sur le tableau et marque ainsi l'heure de début et de la fin de la partie. Jusqu'à ce début le joueur ne doit plus quitter l'enceinte du club.

Au plus tard 10 minutes avant le début de la partie, son partenaire doit également être présent et sa carte placée au tableau.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies le court devient automatiquement disponible.

En aucun cas les joueurs n'ont le droit de réserver une deuxième période de jeu avant d'avoir terminé la première.

Les cartes de réservation doivent suivre celles qui précèdent sur le tableau.

Un joueur s'inscrivant à l'avance ne doit pas laisser un vide entre sa carte et celle qui la précède.

Diverses cartes sont utilisées pour des réservations spéciales décidées par le comité, par exemple école de tennis, tournois, Interclubs, etc.

En cas d'affluence les doubles sont recommandés.

Aucune pièce de légitimation ne peut être enlevée ou déplacée sans en informer le détenteur, sauf si ce dernier, contrairement au règlement, devait être absent.

Juniors

Dès 17 ans révolus : mêmes droits et devoirs que les adultes.

Ecoliers

Dès 5 ans, peuvent réserver les courts 1 à 4 au même titre que les adultes du lundi au vendredi jusqu'à 17 heures (fin de partie). Les samedis, dimanches et jours fériés, peuvent jouer uniquement en compagnie d'un adulte sur les courts 2 et 3.

Art. 6 Invitations

L'inscription lisible sur la « liste des invités » ainsi que l'affichage de la carte « invité(s) » sur le tableau doivent impérativement être faits avant de se rendre sur le court. Le montant de CHF 20.00 par joueur invité doit être versé sur le compte du TCC dans la semaine qui suit l'invitation (cf. art.3).

Chaque membre actif invitant est responsable du paiement de l'heure de jeu pour son joueur invité, de plus il veille à ce que son hôte se conforme au présent règlement, en particulier en ce qui concerne la tenue et les chaussures.

Il est strictement interdit aux non-membres de jouer sur un court sans être invité par un membre actif du TCC.

Les contrevenants s'exposent à une sanction selon l'article 10 du présent règlement.

Art. 7 Matériel et installation

Tous les joueurs, quel que soit l'abonnement souscrit, bénéficient des installations et du matériel mis à leur disposition par le club. Ils sont personnellement responsables d'un usage adéquat des installations et sont tenus, après usage du matériel appartenant au club, de le remettre aux emplacements prévus. Ils sont tenus d'avertir immédiatement le Comité de toutes détériorations ou anomalies constatées.

Art. 8 Entretien et propreté

Cinq minutes avant la fin de chaque partie, les joueurs ont l'obligation de broser les courts sur toute la surface et d'accrocher les balais à leur place. Lorsque les joueurs quittent le court, ils doivent s'assurer de ne pas laisser des bouteilles vides ou autres objets sur le court.

En cas d'absence du responsable de la buvette il est donc du devoir de chacun de débarrasser et de nettoyer sa place (s'il y a lieu) en quittant la terrasse.

Art.9 Responsabilité

Le TC Crans et son Comité ne sont pas responsables des objets et valeurs perdus, oubliés ou volés dans l'enceinte du club.

Art.10 Réclamations et sanctions

Toutes contestations doivent être portées devant un membre du Comité.

En cas d'inobservation du présent règlement le Comité peut prendre des sanctions. Les fautifs s'exposent à une amende de CHF 100.00.

ABUS : TOUTES LES PERSONNES QUI OCCUPENT UN COURT SANS AUTORISATION SERONT DENONCEES A L'AUTORITE JUDICIAIRE COMPETENTE.

En cas de récidive, et selon la gravité du cas, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, pourront être signifiées par le comité.

Art.11 Animaux

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse et n'ont pas droit de pénétrer sur les courts.

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps si nécessaire.

DIRECTIVES GENERALES

Pour des raisons de sécurité les enfants en bas âge ne sont pas admis sur les courts. Ils peuvent jouer sur la place de jeux communale réservée à cet effet. Dans tous les cas, ils sont sous la surveillance de leurs parents ou d'un accompagnant.

Les poussettes sont interdites sur les courts.

Dans l'enceinte du club : - l'emploi de transistors n'est pas autorisé.

- il est interdit de circuler à vélo, vélomoteur, patins à roulettes, planche à roulettes, trottinette.

Au bord des courts ainsi que sur les courts un comportement correct est demandé à savoir :

Politesse, respect des joueurs et le moins de bruit possible.

**LES JOUEURS ET VISITEURS DU TCC SONT PRIÉS
DE PARQUER LEURS VOITURES VERS LA PLACE DE JEUX. MERCI.**

Avril 2011